

**Renouvellement de licence  
autorisant le recrutement de travailleurs étrangers**

Pour exploiter une entreprise qui fournit des services de placement ou une agence de placement temporaire, vous devez présenter une demande qui vous permet d'obtenir des licences distinctes en remplissant la ***Demande de licence d'exploitation d'une entreprise qui fournit des services de placement ou d'une agence de placement temporaire.***

Je soussigné, \_\_\_\_\_  
Nom complet du demandeur

demande par la présente le renouvellement de ma licence autorisant le recrutement de travailleurs étrangers.

Les personnes qui demandent une licence autorisant le recrutement de travailleurs étrangers doivent être membres en règle de la Société du Barreau du Manitoba, du barreau d'une autre province, de la Chambre des notaires du Québec ou du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada. La Direction des normes d'emploi communiquera les renseignements vous concernant à ces organismes et les vérifiera auprès d'eux.

Je suis un membre en règle :

- de la Société du barreau du Manitoba
- d'un autre barreau du Canada, veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- de la Chambre des notaires du Québec
- du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC)

En signant ci-dessous :

- j'atteste que j'ai revu toutes les parties de la demande initiale de licence et qu'il n'existe aucun changement ou ajout concernant les renseignements fournis dans la demande initiale;
- j'accepte de fournir à la Direction des normes d'emploi les autorisations particulières qu'elle demande afin d'obtenir certains renseignements;
- je comprends qu'en vertu de l'article 6 de la *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs*, la Direction des normes d'emploi peut mener toute enquête jugée nécessaire sur la moralité, les antécédents financiers et la compétence d'un demandeur pour déterminer s'il répond aux exigences d'obtention d'une licence.

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date

**Les droits annuels sont de 100 \$. Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du *Ministre des Finances*.**

**Déclaration pour la demande de renouvellement de la licence**

Chacune des personnes clés suivantes associées à la demande de licence doit présenter une déclaration signée (page 2) :

1. tous les dirigeants et les administrateurs;
2. tous les partenaires, qu'il s'agisse d'une société en nom collectif, d'une société en commandite simple ou d'une autre forme de partenariat;
3. tous les actionnaires possédant 5 % ou plus des actions;
4. dans le cas d'une association de personnes, les personnes qui dirigent les affaires de l'association.

